COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations: 2

VOTES: 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Nº 2023/3/37

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mars deux-mille vingt-trois.

Présents:

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés:

BOREL Christian, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, RENOY Bernard, ROUX Lionel et SAUMONT Catherine.

Procurations:

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le renouvellement d'un réseau d'eau potable sur la commune de Valserres

Monsieur le président informe l'assemblée que dans une volonté de gestion durable du service eau potable, il serait nécessaire de renouveler 700 ml de réseaux d'eau potable vétustes situés sur la commune de Valserres (05130).

Afin de réaliser ces travaux, il propose de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Renouvellement du réseau eau potable : Valserres				
Opérations	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant HT
Renouvellement du réseau eau potable : La Grande Hauche Valserres	130 000,00 €	156 000,00 €	Agence de l'eau (50%)	65 000,00 €
			DETR (30%)	39 000,00 €
			Autofinancement (20%)	26 000,00 €
TOTAL	130 000,00 €	156 000,00 €	TOTAL	130 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat au titre de la DETR 2023.
- S'engage à réaliser cette opération d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité Nationale des tests d'eau potable.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 mars 2023 Et de la publication, le 04 avril 2023

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

